

Les mesures Villepin sur le pouvoir d'achat et l'emploi

Yves Dimicoli

Dominique de Villepin et la droite font assaut de démagogie électorale sur les salaires, les revenus et l'emploi, sachant combien les milieux populaires et les couches moyennes salariées partagent désormais un même mécontentement sur ces sujets. Un mécontentement qu'ils n'entendent pas laisser récupérer par le PS qui, lui aussi, est engagé dans une vaste tentative démagogique de ratissage en vue d'une bipolarisation Droite-PS du débat et des votes en 2007. D'ailleurs les médias ont bien repéré cette tentative de « recentrage » de son image que cherche à opérer la droite depuis le discours d'Agen de Sarkozy.

En annonçant la tenue d'une conférence avant la fin de l'année sur ces enjeux, le Premier ministre entend-il chercher à créer les conditions de réalisation d'un pacte social à l'allemande ? Celui-ci, à partir d'un « diagnostic partagé », pourrait viser particulièrement à intégrer les syndicats à la poursuite d'une politique économique, anti-salariale et pro-marché financier, conforme aux exigences de la BCE et aux engagements de rationnement de la dépense publique et sociale pris dans le cadre du pacte de stabilité. Cela rejoint, d'ailleurs, un vœu exprimé en substance par Laurence Parisot lors de l'université d'été du MEDEF.

Dominique de Villepin entend surtout faire prendre l'avantage à la droite sur le terrain salarial et de l'emploi, si décisif pour la réalisation d'une majorité en 2007, en jouant sur le manque d'ambition alternative d'un PS dont il n'hésite pas à s'approprier certaines idées.

I- Pouvoir d'achat : saupoudrage et surenchère démagogique

Les annonces faites à la télévision par D. de Villepin laissent envisager un saupoudrage de « mesurette » pour mettre un peu de baume sur quelques-unes de plaies les plus douloureuses, tout en accentuant le cap ultra-libéral de sa politique économique qui ne cesse de les creuser.

Le gouvernement promet, pour le 1er janvier 2007, la création d'un système de « **chèque transport** » qui pourra concerner tous les « salariés », mais sera cependant « facultatif » pour l'entreprise. Le montant de l'aide au salarié serait, sur un an, de 200 euros pour les déplacements « *là où il y a des transports collectifs* » et de 100 euros pour l'essence consommée individuellement. Ce dispositif, là où il y a transports collectifs, devrait être financé à 50% par l'Etat et 50% par les entreprises. Comme le MEDEF a déjà fait part de son refus de participer à un tel financement, il est prévu, une fois de plus, que seront accordés des allègements sociaux et fiscaux supplémentaires aux patrons volontaires. On note que le président de la CGPME estime que « *le fait que ce soit facultatif et qu'il n'y a pas de nouvelles charges obligatoires* » pour les employeurs « *lève en partie nos réticences* ». Selon de nombreux observateurs, et jusqu'à la CFDT, on prévient que cette mesure risque de creuser de nouvelles inégalités entre salariés des grandes entreprises et salariés des PME, puisqu'elle est facultative.

Le gouvernement annonce aussi un accroissement de la **Prime pour l'emploi (PPE)**, mise en place en 2001 par Lionel Jospin et la « gauche plurielle », refusant absolument d'entreprendre une quelconque initiative pour pousser à une augmentation générale des salaires et des minima sociaux (en commençant par la fonction publique !). On se souvient, d'ailleurs, que c'est aussi en refusant une telle initiative que L. Jospin avait décidé d'introduire cette PPE décalquée de « l'impôt négatif » cher aux adeptes du « Workfare » à l'américaine qui multiplie les « travailleurs pauvres ». Cette prime, on le sait, prétend lutter contre les « trappes à inactivité », c'est à dire, déclarent ses promoteurs, toutes les situations qui font que l'emploi est, d'un point de vue financier, rendu « moins attractif » que le non-emploi. La PPE se présente donc comme une sorte de compensation versée par l'Etat aux demandeurs d'emploi qui se résignent à se faire embaucher sur des postes précarisés à très bas salaires, temps partiels et basses qualifications. Il s'agit en fait d'un subventionnement public des petits boulots. Cela encourage leur multiplication, contribue à tirer vers le bas toute la structure des salaires, et accentue l'insuffisance des qualifications. La PPE est avant tout une prime aux comportements de gestion les plus réactionnaires des patrons : la recherche de la croissance des profits par la pression sur les salaires, au lieu de la promotion des qualifications avec la formation.

Au total, en subventionnant la multiplication d'emplois à très bas salaires, on encourage les entreprises à tirer tous les

salaires vers le bas. On aggrave le phénomène de «trappes à bas salaires». De fait, la PPE fait partie de tout un arsenal qui a conduit, au cours des alternances politiques, à une véritable «smicardisation» de la société salariale : selon l'INSEE, en 2004, 70% des salariés français gagnaient entre 1 et 1,6 SMIC (soit environ 1600 euros nets par mois) et plaçant la France, en matière de salaires, en queue des pays les plus développés.

Le «coup de pouce» promis sur la PPE porterait cette dernière à 940 euros par an contre 540 en 2005. Il apporterait, à partir de 2007, un revenu supplémentaire de 78 euros nets par mois pour un temps plein au SMIC, soit près du double du montant versé en 2005. Le montant ne saurait faire illusion, même si cette petite compensation est la bienvenue pour les salariés les plus déshérités. Comme en conviennent beaucoup de bénéficiaires de la PPE eux-mêmes, cela ne saurait remplacer une hausse des salaires et l'accès à des formations qualifiantes permettant une évolution des carrières. Sans parler du fait que nombre de ces emplois sont ultra précaires et conduisent souvent leurs titulaires à retourner dans les files de l'ANPE...pour de nouveaux petits boulots, avec la PPE !

L'augmentation projetée par Villepin de 500 millions d'euros de la PPE va ancrer encore plus ce dispositif dans le paysage institutionnel des politiques dites d'emploi. En effet, avec près de 4,2 milliards d'euros de dépenses budgétaires annuelles, contre 2,4 milliards d'euros en 2001 lors de sa création, la PPE représente désormais plus de 20% de la politique si inefficace d'allègement de cotisations sociales patronales.

II- Emploi : toujours plus d'exonérations de cotisations sociales patronales

Le gouvernement tient le cap d'une politique présentée comme visant le «plein emploi» pour 2015. Battu et discrédité lors de l'affrontement sur le CPE, Villepin entend faire apparaître cependant le gouvernement comme totalement engagé dans la « bataille pour l'emploi » jusqu'aux prochaines échéances électorales, sachant que c'est sur ce terrain que s'exercera, avant tout, l'arbitrage des électeurs l'an prochain.



Pour préparer la Conférence sur les revenus et l'emploi, c'est à J. Delors, président du CERC, que D. de Villepin a demandé un rapport qui devrait être remis en novembre.

Le nouveau plan présenté jeudi matin demeure d'une facture absolument traditionnelle avec, pour dominante, de nouvelles baisses massives de cotisations sociales pour les employeurs. En annonçant la suppression, au 1er juillet 2007, des dernières «charges patronales» sur les emplois payés au SMIC dans les entreprises de moins de 20 salariés, il entend accomplir, en partie, la promesse, faite par Jacques Chirac, d'une telle mesure pour toutes les entreprises. Son coût total, en année pleine, serait de 1 milliard d'euros.

Ce plan est constitué de six mesures :

- suppression des cotisations patronales au niveau du SMIC;
- extension des aides à la création d'entreprise;
- création «d'une « action préparatoire à l'emploi»;
- 70 000 nouveaux contrats aidés dans le secteur public (CAE) avec 20 000 auxiliaires de santé et 50 000 dans l'éducation;
- 50 000 contrats aidés dits «d'avenir» supplémentaires pour 2006 et 2007 pour les bénéficiaires de l'allocation spécifique de solidarité;
- annonce d'un «renforcement de la lutte contre l'illettrisme».

Ce sont les nouveaux allègements de cotisations patronales qui constituent la mesure phare, avec un coût total de 640 millions d'euros. Les 2,1 points de cotisations patronales de Sécurité sociale qui subsistent au niveau du SMIC seraient supprimés à compter du 1er juillet 2007 dans les établissements de moins de 20 salariés, ceux-là mêmes dans lesquels est en œuvre le CNE et ses deux ans de mise à l'essai.

Politiquement, l'affaire devrait être présentée comme tendant à faire bénéficier «les entreprises», dans le budget 2007, d'une mesure équivalente à celle accordée aux salariés les plus déshérités avec la hausse de la PPE.

En réalité, après avoir pris une mesure d'encouragement de la **demande** d'emplois à très bas salaires, avec la PPE qui incite les salariés les plus en difficulté à accepter n'importe quel emploi sans avenir et sous-payé, le gouvernement encourage encore plus les patrons à accroître l'**offre** de ce type d'emplois. Doublant le PS sur la PPE et redoublant dans la politique de baisses de cotisations patronales à laquelle souscrit aussi le PS, ce plan vise, en réalité, à soutenir massivement les profits. Au prix d'une «smicardisation» accrue des salariés, il ouvre plus grand la «trappe à bas salaires» qui plombe le marché du travail en France. Inscrite au budget 2007, cette mesure prendra effet au lendemain de l'élection présidentielle. Elle constitue un nouveau défi lancé par la droite au PS ancré, pour l'heure, sur des options incapables de faire la différence car plongeant leurs racines dans un consensus européen.

Cette nouvelle mesure d'allègements des cotisations sociales patronales intervient alors même que la Cour des comptes vient de faire parvenir à la commission des finances de l'Assemblée Nationale une sévère critique de ce type de poli-

tique conduite sans désespérer depuis 1993. Elle relève que 46 mesures d'exonération de cotisation de Sécurité sociale étaient en vigueur fin 2005. Leur montant est passé de 3 milliards d'euros en 1993 à quelque 20 milliards d'euros en 2005, soit 26% des « dépenses publiques d'emploi ». Ces mesures se sont concentrées sur le secteur tertiaire où ont explosé les « petits boulots » simultanément à une formidable hémorragie dans l'industrie. Dans le même temps, la part des salariés peu qualifiés a crû en France, alors qu'il faudrait, au contraire créer massivement des emplois qualifiés et former avec la révolution informationnelle.

Enfin, la Cour des comptes s'alarme du « *risque important de perte de recettes pour la Sécurité sociale* » engendré par une telle politique, alors que les gouvernements successifs ne cessent de demander des sacrifices aux assurés sociaux sous prétexte de réduire le déficit de la Sécu.

Ajoutons qu'un tel risque ne tient pas seulement au fait que, de plus en plus, l'Etat refuse de compenser ces baisses de cotisations sociales. En tirant vers le bas toute la structure des revenus du travail et de remplacement, avec la « trappe à bas salaires », cette politique contracte la base cotisante elle-même (les cotisations sont calculées en fonction de la masse salariale distribuée par chaque entreprise).

Enfin, accentuant l'insuffisance de la demande et des qualifications, avec la multiplication de « petits boulots » sans avenir, c'est la croissance elle-même qui finit par être minée. ■

Aux 640 millions d'euros que coûteront ces nouvelles exonérations, s'ajoutent les 400 millions d'euros des cinq autres mesures du « plan emploi ». Il faut ajouter encore les mesures prises sur le pouvoir d'achat, dont, particulièrement, les 500 millions d'euros du « coup de pouce » sur la PPE. Tout cela pour le budget 2007 ! Or celui-ci a été conçu par le gouvernement de façon telle que, pour la première fois, les dépenses enregistrent une diminution en volume : leur croissance en valeur ne serait que de 0,8%, alors que l'inflation prévue serait de 1,8%. Et il a été prévu une suppression nette de 15 000 emplois dans la fonction publique. Dès lors se pose la question du financement des nouvelles dépenses décidées par Villepin. En effet, il n'est pas question, pour l'heure, de puiser dans la « cagnotte fiscale » due à un accroissement des rentrées d'impôt (de 1 à 3 milliards d'euros selon J-F. Copé) avec le réveil de l'activité économique. Cette « cagnotte » servira au contraire à satisfaire aux exigences du pacte de stabilité européen, en allant au « désendettement » de l'Etat. Le financement du nouveau plan gouvernemental serait donc acquis par des sacrifices accrus sur les dépenses publiques et sociales, de nouveaux rationnements dans la fonction et les services publics, ce qui handicaperait la croissance.

ABONNEMENT

- | | | |
|------------------|--|--------------|
| • FRANCE | 1 an : 50 € | 2 ans : 95 € |
| • TARIF ETUDIANT | 1 an : 43 € | 2 ans : 84 € |
| • ETRANGER | 1 an : 74 € (frais de port par voie maritime inclus) | |

Nom : Prénom :

Entreprise ou organisation :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Tél : Email :

- Abonnement à partir du n° pris à envoyer
- Règlement espèce chèque postal ou bancaire
- sur facturation (pour un organisme)

Economie et Politique - 2, place du Colonel Fabien - 75019 Paris
Tél : 01.40.40.13.47 - Fax : 01.40.40.13.95 - E-mail : ecopo@club-internet.fr